

AR Prefecture **Commune de Castelnau-Montratier (Lot)**

046-200063741-2024/03/01-36230301-PT
Reçu le 21/03/2024

RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération n° : 2024/03/01

Le vingt mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Castelnau-Montratier sous la présidence de Madame Joëlle Sanson, 1^{ère} adjointe.

Présents : Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Eliane Laval, Dominique, Marin, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran,

Excusés : Elodie Boyer, Bernard Resseguier, Pascal Ressigeac,

Absents : Gaëlle Duchêne, Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Claire Perrotte, Mathieu Vinel.

Secrétaire de séance : Eliane Laval

Objet : Délibération du compte administratif et du compte de gestion du budget commune 2023

Sous la présidence de Madame Joëlle Sanson adjointe au maire chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif budget commune 2023 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif commune						
Résultats reportés	0,00	528 684,27	0,00	160 712,00	0,00	689 396,27
Opérations de l'exercice	1 882 516,64	2 142 421,03	1 256 694,58	663 845,92	3 139 211,22	2 806 266,95
Totaux	1 882 516,64	2 671 105,30	1 256 694,58	824 557,92	3 139 211,22	3 495 663,22
Résultats de clôture	0,00	788 588,66	432 136,66	0,00	0,00	356 452,00
Restes à réaliser			157 184,00	307 014,00	157 184,00	307 014,00
Totaux cumulés	1 882 516,64	2 671 105,30	1 413 878,58	1 131 571,92	3 296 395,22	3 802 677,22
Résultats définitifs	0,00	788 588,66	282 306,66	0,00	0,00	506 282,00

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget commune.

Le conseil municipal adopte dans les mêmes termes le compte de gestion 2023 dressé par Madame Da Silva Brigitte comptable public du Service de Gestion Comptable de Cahors.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

L'adjointe : Joëlle Sanson

Commune de Castelnau-Montratie (Lot)

AR Prefecture

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

046-200069741-20240320-20230301-BF
Reçu le 21/03/2024

Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération n° : 2024/03/02

Le vingt mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Castelnau-Montratie sous la présidence de Madame Joëlle Sanson, 1^{ère} adjointe.

Présents : Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Eliane Laval, Dominique, Marin, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Pelerau,

Excusés : Elodie Boyer, Bernard Resseguier, Pascal Ressigeac,

Absents : Gaëlle Duchêne, Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Claire Perrotte, Mathieu Vinel.

Secrétaire de séance : Eliane Laval

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 de la commune.

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif de la commune qui fait apparaître :

	fonctionnement	investissement
Dépenses	1 882 516,64	1 256 694,58
Recettes	2 142 421,03	663 845,92
Résultat de clôture 31.12.2023	+ 259.904,39	- 592 848,66

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 528 684,27
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 160 712,00

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2023

Résultat d'exécution de l'exercice	- 592 848,66
Résultat d'investissement antérieur	+ 160 712,22
	- 432 136,66

Reste à réaliser au 31.12.2023

Dépenses d'investissement	-157.184,00
Recettes d'investissement	+ 307 014,00
Solde des restes à réaliser	+ 149 830,00

Besoin de financement de la section investissement au 31.12.2023

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 432 136,66
Rappel du solde des restes à réaliser	+ 149 830,00
Besoin de financement de l'investissement	- 282.306,66

Résultat à affecter en fonctionnement

Résultat de l'exercice	+ 259.904,39
Résultat antérieur	+ 528 684,27
Résultat de fonctionnement	+ 788 588,66

Affectation du résultat cumulé

Couverture section d'investissement compte 1068	282 306,66
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter/2024 (R002)	506 282,00

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.



Présidente : Joëlle Sanson

Joëlle Sanson

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68 rue Raymond IV B.P.7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Commune de Castelnaud-Montratier (Lot)

AR Prefecture
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
046-200063741-20240320-20230303-BF
Reçu le 21/03/2024
Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération n° : 2024/03/03

Le vingt mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Castelnaud-Montratier sous la présidence de Madame Joëlle Sanson, 1^{ère} adjointe.

Présents : Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Eliane Laval, Dominique, Marin, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran,

Excusés : Elodie Boyer, Bernard Resseguier, Pascal Ressigeac,

Absents : Gaëlle Duchêne, Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Claire Perrotte, Mathieu Vinel.

Secrétaire de séance : Eliane Laval

Objet : Délibération du compte administratif et du compte de gestion du budget logements 2023.

Sous la présidence de Madame Joëlle Sanson adjointe au maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif budget logements 2023 qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif logements						
Résultats reportés	0,00	62 913,58	0,00	15 878,41	0,00	78 791,99
Opérations de l'exercice	4 122,42	24 068,44	23 536,98	336,40	24 659,40	24 404,84
Totaux	4 122,42	86 982,02	23 645,62	16 214,81	24 659,40	103 196,83
Résultats de clôture	0,00	82 859,60	7 322,17	0,00	7322,17	82 859,60
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	4 122,42	86 982,02	23 645,62	16 214,81	24 659,40	103 196,83
Résultats définitifs	0,00	82 859,60	7 322,17	0,00	0,00	75 537,43

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget logements.

Le conseil municipal adopte dans les mêmes termes le compte de gestion 2023 dressé par Madame Brigitte Da Silva comptable public du Service de Gestion Comptable de Cahors.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

L'adjointe : Joëlle Sanson



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse ans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68 rue Raymond IV B.P.7007 31068 Toulouse Cedex 07 ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Commune de Castelnau-Montratier (Lot)

AR Prefecture

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

046-200063741-20240320-20230303-BF
Reçu le 21/03/2024

Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération n° : 2024/03/04

Le vingt mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Castelnau-Montratier sous la présidence de Madame Joëlle Sanson, 1^{ère} adjointe.

Présents : Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Eliane Laval, Dominique, Marin, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran,

Excusés : Elodie Boyer, Bernard Resseguier, Pascal Ressigeac,

Absents : Gaëlle Duchêne, Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Claire Perrotte, Mathieu Vinel.

Secrétaire de séance : Eliane Laval

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget LOGEMENTS.

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif du budget logements qui fait apparaître :

	fonctionnement	investissement
Dépenses	4 122.42	23 536.98
Recettes	24 068.44	336.40
Résultat de clôture 31.12.2023	19 946.02	23 200.58

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	+ 62 913.58
Résultat d'investissement antérieur reporté	+ 15 878.41

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2023	
Résultat d'exécution de l'exercice	- 23 200,58
Résultat d'investissement antérieur	<u>- 15 878.41</u>
Solde d'exécution cumulé	- 7 322.17

Reste à réaliser au 31.12.2023	
Dépenses d'investissement	0.00
Recettes d'investissement	<u>0.00</u>
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section investissement au 31.12.2023	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 7 322.17
Rappel du solde des restes à réaliser	<u>0.00</u>
Besoin de financement de l'investissement	- 7 322.17

Résultat à affecter en fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 19 946.02
Résultat antérieur	<u>+ 62 913.58</u>
Résultat de fonctionnement	+ 82 859.60

Affectation du résultat cumulé	
Couverture section d'investissement compte 1068	7 322.17
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter/2022 (R002)	75 537.43

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

L'adjointe : Joëlle Sanson



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (63000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68 rue Raymond IV B.P.7007 31068 Toulouse Cedex 07 ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Commune de Castelnaud-Montratier (Lot)

AR Prefecture

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

046-200063741-20240320-20240305 - BF
Reçu le 21/03/2024

Domaine : Finances locales – Décisions budgétaires

Délibération n° : 2024/02/05

Le vingt mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Castelnaud-Montratier sous la présidence de Madame Joëlle Sanson, 1^{ère} adjointe.

Présents : Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Eliane Laval, Dominique, Marin, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran,

Excusés : Elodie Boyer, Bernard Resseguier, Pascal Ressigeac,

Absents : Gaëlle Duchêne, Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Claire Perrotte, Mathieu Vinel.

Secrétaire de séance : Eliane Laval

Objet : Délibération du compte administratif et du compte de gestion du budget lotissement 2023

Sous la présidence de Madame Joëlle Sanson adjointe au maire chargée de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif budget lotissement 2023 qui s'établit ainsi :

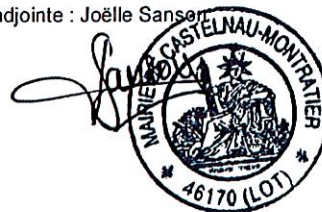
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif lotissement						
Résultats reportés	0,00	24 422.08	17 603.11	0.00	17 603.11	24 422.08
Opérations de l'exercice	50 336.04	50 336.04	56 828.96	48 019.96	107 165.00	98 356.00
Totaux	50 336.04	74 758.12	74 432.07	48 019.96	124 768.11	122 778.08
Résultats de clôture	0,00	24 422.08	26 412.11	0.00	26 412.11	24 422.08
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	50 336.04	74 758.12	74 432.07	48 019.96	124 768.11	122 778.08
Résultats définitifs	0.00	24 422.08	26 412.11	0.00	1 990.03	0.00

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement.

Le conseil municipal adopte dans les mêmes termes le compte de gestion 2023 dressé par Madame Da Silva Brigitte comptable public du Service de Gestion Comptable de Cahors.

Fait et délibéré les jours, an et mois que dessus.

L'adjointe : Joëlle Sanson



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68 rue Raymond IV B.P.7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Commune de Castelnau-Montratier (Lot)

AR Prefecture

046-200066741-20240320-20240306-DE
Reçu le 21/03/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : Finances locales - Subventions

Délibération n° : 2024/03/06

Le vingt mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau-Montratier dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Castelnau-Montratier sous la présidence de Monsieur Dominique Marin Maire.

Présents : Claudine Boissel, Aurélien Bonnemort, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Isabelle Espitalier, Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Angélique Ginibre, Sébastien Lafargue, Eliane Laval, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Peleran, Joëlle Sanson

Excusés : Elodie Boyer, Bernard Resseguier, Pascal Ressigeac,

Absents : Gaëlle Duchêne, Sébastien Fourniols, Michel Lacoste, Claire Perrotte, Mathieu Vinel.

Secrétaire de séance : Eliane Laval

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association santé en Quercy Blanc, qui gère le Centre de Santé.

Monsieur le Maire explique que le Santé en Quercy Blanc, se trouve dans une situation financière difficile, en raison d'un retard de remboursement des différentes caisses.

Monsieur le Maire propose le versement à Santé en Quercy Blanc, une subvention exceptionnelle de 5 000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Dominique Marin

